

<http://www.crifrance.com/actualites/quand-l-enseignement-prive-433>



Quand l'enseignement privé discrimine

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 14 janvier 2014

Date de parution : 14 janvier 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Il vaut mieux s'appeler Pierre Dubois que Mohamed Benchargui quand on veut inscrire son fils dans un établissement privé sous contrat. C'est ce qu'établit une étude réalisée par trois chercheurs du CNRS auprès de 4 269 établissements privés répartis sur le territoire métropolitain. Ce travail met en évidence un comportement discriminatoire alors que la loi Debré impose aux établissements sous contrat d'accueillir tous les élèves sans distinction d'origine religieuse.

" Nos résultats mettent en évidence l'existence d'une discrimination". Loïc Du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit, trois chercheurs du CNRS, publient le 12 janvier une étude menée auprès d'un nombre représentatif d'établissements privés sous contrat. " Entre mars et juin 2011, nous avons examiné la discrimination liée à l'origine supposée des parents, à l'entrée de 4 269 établissements privés répartis sur l'ensemble du territoire. Nous avons construit de toutes pièces les identités de deux pères fictifs, l'un portant un prénom et un nom à consonance française, l'autre à consonance maghrébine. A quelques jours d'intervalle, ces deux pères fictifs ont adressé un court message à chacun de ces établissements pour obtenir plus d'informations en vue d'y inscrire leur enfant à la rentrée suivante. Nous avons ensuite comparé les suites données à ces messages par ces établissements".